

<https://www.snetap-fsu.fr/Pire-qu-une-fausse-bonne-idee-un-projet-a-combattre.html>



Certification obligatoire en anglais ... un projet à combattre

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 15 septembre 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 3 avril 2020 un décret concernant l'obligation de la passation d'au moins une certification en langue anglaise pour les étudiant.es en [BTS](#) à l'Éducation Nationale est entré en vigueur.

Dès le 6 septembre, il est précisé que cette certification obligatoire en anglais s'appliquera pour tous les candidat.es de BTS dès la session 2022.

De quoi s'agit-il ?

Les étudiant.es de [BTS](#) de la session 2022 devront pour valider leur diplôme passer une certification justifiant d'un niveau B1, B2 ou C1 fixé par le Cadre Européen Commun de Référence des Langues. Cette certification sera délivrée par un organisme extérieur et reconnu au niveau international et par le monde socio- économique.

Et les [BTSA](#) ?

Les étudiants de BTSA relevant du ministère de l'agriculture ne sont pas concernés par le décret du 3 avril mais une expérimentation est à l'oeuvre, depuis 2019, pour les étudiants des BTSA TC sur la base du volontariat. En outre, l'inspection d'anglais confirme que le travail sur ce sujet est en cours avec le Bureau des formations supérieures de la [DGER](#) et prévoit le même dispositif pour nos étudiants de BTSA à partir la session 2023 !

Pourquoi cela soulève-t-il des inquiétudes ?

Un pas de plus de plus vers la privatisation de l'éducation

Si l'arrêté ne précise pas quel type d'organisme délivrera la certification en anglais, les critères retenus pointent directement des organismes privés. De plus, la loi de finance de l'enseignement de l'enseignement supérieur prévoit, cette année, une enveloppe de 3,1 M d'euros pour financer le dispositif pour les 38000 étudiant.es concerné.es. Selon l'APLV (Association des Professeurs de Langues Vivantes) la facture annuelle pour 2022 s'élèvera à 32 millions d'euros.

Un frein au plurilinguisme

En imposant une certification en anglais, l'offre de langues en BTSA est clairement menacée. Le décret impose une vision limitée et utilitariste des langues et oublie l'importance de la maîtrise de plusieurs langues sur le plan international.

Un bachotage organisé

Sur le plan pédagogique, c'est l'enseignement des langues qui risque d'être considérablement modifié pour se concentrer uniquement sur l'outil de communication en se consacrant à l'anglais comme système linguistique et oubliant, au passage, l'aspect culturel.

Une validité limitée

Les tests anglo-saxons reconnus (TOEIC, TOEFL...), aussi critiquables soient-ils, ont, de plus, une durée de validité limitée à deux ans. Les imposer dès le BTS rendrait caduque leur reconnaissance aux étudiant.es poursuivant leurs études ou retardant leur entrée sur le marché du travail.

Des compétences non reconnues ?

Il existe des certifications en langues développées par l'université française comme le certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur (CLES) qui testent chez les étudiant.es les activités langagières en se basant sur le CECRL mais peinent à être reconnus. La certification par un organisme extérieur nie également aux

Certification obligatoire en anglais ... un projet à combattre

enseignant.es de langues leur capacité à évaluer les étudiant.es sur leur maîtrise de la langue.

Le Collectif langues vivantes du Snetap-FSU s'opposera donc à la mise en place de cette certification et appellera l'ensemble des collègues à faire collectivement la même chose. Bien sûr nous souhaitons faire évoluer les diplômes nationaux mais la dimension internationale des diplômes pourrait être assurée par les enseignant.es, via leurs propres évaluations et examens afin que les étudiant.es atteignent les niveaux du CECRL, à condition que les moyens suffisants leur soient donnés (effectifs allégés, formation, matériel audio et vidéo...).